

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
29/05/2019	03/06/2019	F01119P0129

1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement à Bezons (95).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS GREENCITY IMMOBILIER

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Loïc VIAUD, Directeur Régional

RCS / SIRET

531 272 920 000 12

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	Le projet a pour objectif l'aménagement de logements et d'un parc sur la commune de Bezons (cf. Annexe 2). Les logements représentent une surface au plancher d'environ 15 000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'aménagement sur la commune de Bezons prévoit dans un premier temps la démolition des bâtiments existants. Le projet consiste ensuite en l'aménagement d'environ 253 logements collectifs, répartis dans 5 bâtiments, et d'un parc public (environ 5 600 m²) sur une emprise d'une superficie totale d'environ 1,28 ha (cf. Annexe 4).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est la création d'environ 253 logements collectifs pour une surface au plancher d'environ 15 000 m². Le projet prévoit également l'aménagement d'un parc public.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Durant la phase travaux du projet, il est prévu :

- La démolition des pavillons et des bâtiments existants ;
- Les déblais des gravats de démolition ainsi que pour la création d'un niveau de sous-sol ;
- La gestion des espaces potentiellement pollués ;
- La construction des bâtiments ;
- Le nivellement général du site ;
- La création des cheminements ;
- Les travaux en lien avec la réalisation des espaces verts ;
- Les travaux de finition.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet prévoit la création de 253 places de parking sur un niveau de sous-sol et d'environ 253 logements pour 5 bâtiments. Un espace vert sera aménagé sur la dalle supérieure du sous-sol de l'opération et un parc public d'environ 5600 m² sera réalisé en pleine terre.

Le futur parc comprendra des jardins partagés, des espaces de type prairie, une aire de jeux et une zone boisée. Un chemin de promenade fera le lien entre les différents espaces.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet d'aménagement fera l'objet d'un permis d'aménager ou d'une déclaration préalable, d'un permis de démolir et de deux permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du projet :	1,28 ha
Surface de plancher :	15 000 m ²
Emprise au sol des bâtiments :	3 290 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue Albert 1^{er} et
Rue Maurice Bertheaux
95 870 BEZONS

Références cadastrales :

- Section : AD
- Numéro des parcelles : 187, 188, 196, 664, 834, 835, 836, 837, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952.

Coordonnées géographiques¹

Long. 2°12' 21.78"E Lat. 48°55' 56.62"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty text area for project description]

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/snp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type I la plus proche est la ZNIEFF n°110030012 « Berges de la Seine à Nanterre », localisée à environ 1,7 km au sud-est du site du projet sur la commune de Nanterre (cf. Annexe 7). La ZNIEFF de type II la plus proche est la ZNIEFF n°110001359 « Forêt de Saint-Germain-en-Laye », localisée à environ 6,2 km à l'ouest du site du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un arrêté préfectoral de protection de biotope (APB) est présent à environ 19 km au sud-est du site du projet. Il s'agit du site « Glacis du fort de Noisy-le-sec » (FR3800418). Ce site ne présente pas d'interférence avec le périmètre du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Parc Naturel Régional (PNR) le plus proche est le PNR Vexin français, situé à environ 15 kilomètres au nord-ouest du site du projet. Les deux réserves naturelles les plus proches sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> le site « Marais de Stors » (FR930002), situé à environ 16,6 km au nord du site du projet ; le site « Site géologique de Vigny-Longuesse » (FR9300032), situé à environ 25 km au nord-ouest du site du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE 1ère échéance concernant les grandes infrastructures de transport terrestre relevant de la compétence de l'Etat dans le département du Val d'Oise a été approuvé le 3 octobre 2012. La RD 308 fait partie des infrastructures concernées par le PPBE. La troisième échéance est un réexamen/révision fixée au 18 juillet 2018 pour l'arrêt des PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est concerné par le périmètre de protection du monument historique « Oratoire du Val Notre-Dame » de Bezons. L'Oratoire du Val Notre-Dame est localisé à moins de 500 m au nord du site du projet (cf. Annexe 11). Le site « Château du Marais » est partiellement inscrit sur la commune d'Argenteuil. Le périmètre délimité des abords de ce site « Porte du Marais » ne concerne pas le site du projet.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas concerné par les enveloppes d'alertes potentiellement humides de la région Ile-de-France (DRIEE) (cf. annexe 8).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Bezons est concernée par le Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) de la Seine sur les communes d'Argenteuil et de Bezons, approuvé par arrêté préfectoral du 26 juin 2002. L'emprise du site du projet n'est pas concernée par les zonages du PPRI (cf. Annexe 16). La commune de Bezons est également concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels relatif aux mouvements de terrain approuvé le 08 avril 1987.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Bezons accueille sur son territoire de nombreux sites BASIAS. Le site du projet est concerné par l'un de ces sites parmi les emplacements connus (cf. Annexe 15). Il s'agit de l'entreprise Modèles Industriels Maquette Avion, Sté (M.I.M.A.) : IDF9501451, implanté dans la partie sud du site du projet. Son activité concerne la fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène...). Aucun site inscrit dans la base de données BASOL n'est présent dans l'emprise du projet. Des traces de polluants (métaux lourds) sont détectées dans les remblais superficiels sur une partie du site du projet (cf. Annexe 17).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Bezons et le site du projet sont inscrits dans la Zone de Répartition des Eaux de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas de captage public d'eau destinée à la consommation humaine (AEP) sur la commune de Bezons et elle n'est pas concernée par un périmètre de protection de captage d'eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre projet n'accueille aucun site inscrit (cf. Annexe 11). Le site « Château du Marais » est partiellement inscrit sur la commune d'Argenteuil. Le périmètre délimité des abords de ce site « Porte du Marais » ne concerne pas le site du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est la ZPS n° FR1112013 « Sites de Seine-Saint-Denis », désignée par l'arrêté du 29/08/2014 (cf. Annexe 6).
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est concerné par le périmètre de protection du monument historique « Oratoire du Val Notre-Dame » de Bezons. L'Oratoire du Val Notre-Dame est localisé à moins de 500 m au nord du site du projet (cf. Annexe 11).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement à Bezons ne va pas engendrer de prélèvements d'eau directs dans le sous-sol ou en surface. Le projet va en revanche générer une hausse des consommations en eau potable sur le réseau de distribution de la commune, à la hauteur de la consommation de l'ordre de 253 logements.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement du site n'impliquera pas de drainages, ni de modifications prévisibles des masses d'eau souterraines. Le projet prévoit de gérer les eaux pluviales du site par l'intermédiaire d'ouvrages de rétention.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera excédentaire en déblais. Environ 21 300 m ³ de déblais de terrassement sont envisagés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les surfaces non imperméabilisées du site du projet sont principalement des jardins d'agrément. Ces milieux ayant une composante anthropique marquée n'hébergent pas un nombre important d'espèces. En outre, la faune et la flore caractérisant les milieux présents sur le site restent relativement communes, et demeurent une composante de la biodiversité ordinaire. Le site de projet n'est directement concerné par aucune ZNIEFF, site Natura 2000, réserve naturelle... (cf. annexes 6 et 7). Aucune incidence sur de tels milieux n'est donc à prévoir. Le site du projet n'est concerné par aucun objectif de préservation ou de restauration selon le SRCE d'Ile-de-France (cf. Annexe 10).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'est présent au niveau du site du projet. Le site Natura 2000 le plus proche est situé à environ 6,7 km au nord-est du site du projet (cf. Annexe 6). Le projet ne présente aucune interaction avec les habitats et les espèces d'intérêt communautaire inféodés au bord de Seine. Le site de projet n'est directement concerné par aucun site Natura 2000 ; aucune incidence sur de tels milieux n'est donc à prévoir.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site du projet n'est concerné par aucun inventaire, aucune mesure de gestion ou de protection du milieu naturel.</p> <p>La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type I n°110030012 « Berges de la Seine à Nanterre », localisée à environ 1,7 km au sud-est du site du projet sur la commune de Nanterre (cf. Annexe 7). Les milieux présents sur les emprises étudiées ne montrent aucune interaction avec cet espace d'inventaire du patrimoine naturel.</p> <p>Le site de projet n'est directement concerné par aucun site naturel sensible ; aucune incidence sur de tels milieux n'est donc à prévoir.</p>
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet, établi en partie sur des habitats agricoles urbains (jardins potagers) ayant une composante anthropique marquée et semi-naturels (jardins d'agrément) (cf. annexe 9), engendra nécessairement une consommation de ces espaces.</p> <p>Le projet prévoit la création d'un espace vert avec le déplacement des jardins partagés et l'ajout de nouveaux espaces paysagés.</p>
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le DDRM du Val d'Oise, approuvé le 08 novembre 2010, indique que le risque TMD ainsi que le risque technologique sont présents sur la commune de Bezons.</p> <p>D'autre part, plusieurs ICPE sont présentes sur le territoire communal, mais aucune n'est présente au sein du périmètre projet.</p>
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site Internet <i>géorisques</i> ne recense aucune cavité souterraine sur la commune de Bezons. L'aléa retrait et gonflement des argiles est faible au droit du site du projet (cf. Annexe 12).</p> <p>Le site du projet n'est pas soumis au risque de débordement de nappe ni d'inondation de cave (fiabilité forte) selon Géorisques (cf. Annexe 13).</p> <p>Bezons est localisée dans une zone de sismicité très faible (niveau 1 sur 5).</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux nécessaires seront réalisés pour rendre le site compatible avec sa destination.</p> <p>Le site IDF9501451 inscrit dans la base de données BASIAS est présent dans la partie sud de l'emprise du projet (cf. Annexe 15). Le projet permettra la création d'un parc en lieu et place de ce site. Aucun site BASOL n'est présent au droit du site du projet. La commune de Bezons est concernée par des sites industriels BASIAS non localisés. Les métaux lourds, mis en évidence dans les sols, au droit des futurs espaces paysagers, présentent un risque potentiel (cf. Annexe 17).</p>
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet conduit à une évolution du site actuellement principalement occupé par des potagers et des bâtiments (cf. Annexe 9). Il sera générateur de trafic (déplacements des personnes habitant sur le site, déplacements pendulaires domicile-travail...), à la hauteur de l'accueil d'environ 253 ménages sur le site.</p> <p>A ce stade du projet, il n'est pas possible de déterminer l'intensité du trafic qui sera engendré par la création du site (phase chantier puis phase exploitation).</p>
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet, n'est pas de nature à générer des nuisances sonores significatives, en dehors des périodes de chantier (impact temporaire). Lors de l'exploitation du site, les nuisances sonores susceptibles d'être générées seront liées à l'augmentation locale du trafic et à l'accueil de ménages.</p> <p>L'arrêté portant classement sonore des infrastructures de transport terrestre sur la commune de Bezons (26 juin 2001) présente en catégorie 4 les rues bordants le projet : rue Albert 1^{er}, rue Maurice Berteaux et Rue des frères Bonneff (cf. Annexe 14). Le projet est concerné par les empreintes sonores de ces routes.</p>
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à générer des vibrations, en dehors des périodes de chantier (fracturation des niveaux calcaire indurés, circulation et mouvements des engins de chantier : impact temporaire).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va générer des émissions lumineuses aux abords du site, propres à la vocation d'habitat.
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par les émissions lumineuses des abords du projet : éclairage public et bâtiments alentour.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va produire des rejets liquides engendrés les écoulements des eaux pluviales sur les surfaces imperméabilisées. Ces eaux pluviales seront tamponnées puis restituées au milieu récepteur à débit régulé.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va produire des effluents durant son exploitation (effluents domestiques à la hauteur d'environ 253 logements/ménages).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va produire des déchets liés à l'aménagement en lui-même (gravats de démolition et chantier), mais également durant son exploitation (emballages, ordures ménagères).
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Evacuation des terres potentiellement polluées se fera vers des installations de stockage de déchets inertes adaptées (cf. Annexe 17).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est concerné par le périmètre de protection du monument historique « Oratoire du Val Notre-Dame » de Bezons. L'Oratoire du Val Notre-Dame est localisé à moins de 500 m au nord du site du projet (cf. Annexe 11). Le projet engendrera une évolution du paysage sur le secteur. Le projet a vocation à s'intégrer au paysage environnant déjà fortement urbanisé, notamment à travers la création et la mise en valeur d'un espace vert et d'un parc public.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera une modification des activités agricoles avec le déplacement des jardins potagers présents sur le site vers le parc public créée, au profit d'un espace urbanisé à vocation résidentielle.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Dans le cadre de l'évaluation des incidences cumulées du projet avec d'autres projets connus, l'analyse a porté prioritairement sur le territoire communal de Bezons. Dans un souci de complétude de l'analyse, tous les projets connus situés sur les communes limitrophes ont également été recherchés : Houilles, Sartrouville, Argenteuil, Colombes, Nanterre et Carrières-sur-Seine. Pour cela, la recherche a été effectuée sur les différents sites internet des services de l'Etat (Préfectures du Val d'Oise, des Yvelines et des Hauts de Seine, DRIEE Ile de France, CGEDD et fichier national des études d'impact) référençant, ou susceptibles de référencer, les avis de l'autorité environnementale (Date de consultation : 18/12/2018). Seuls les projets d'aménagement référencés à partir de 2017 sont intégrés à cette analyse.

Plusieurs projets ont été référencés : à Bezons (construction de bureaux - ZAC des Bords de Seine, restructuration globale du lycée de Bezons et construction d'un internat), à Houilles (réalisation d'un programme immobilier mixte), à Sartrouville (Construction d'un ensemble immobilier à usage mixte avec parking de 100 places ouvert au public, prolongement de la digue de Sartrouville à Montesson et création d'une zone humide), à Argenteuil (prolongement du RER E de Nanterre à Mantes la Jolie- projet EOLE 2, programme immobilier - îlot Balzac, Construction de logements et commerces sur l'îlot "Ferme du Spahi", Projet de construction d'un ensemble immobilier tertiaire et hôtelier, Projet de construction de logements, commerces et crèche, projet de construction d'un centre commercial O'Marché Frais avec aire de stationnement (700 unités), projet d'extension du bâtiment F d'une ICPE par ajout de bancs d'essai pour moteurs), à Colombes (Rue de Stalingrad - Ensemble de logements, Lot 28 de la ZAC Arc sportif, Lot 31 de la ZAC Arc sportif, construction d'un centre commercial et de bureaux - lot 27 - îlot Columbus - ZAC Arc Sportif, construction d'un ensemble immobilier de logements collectifs, projet de construction d'un ensemble de logements - lot 7 - ZAC de l'Arc Sportif, projet d'ensemble immobilier comprenant une résidence hôtelière et un hôtel - îlot Cook - ZAC Arc Sportif, Projet de réalisation d'un ensemble immobilier mixte au sein de la ZAC de la Marine - phase 2), à Nanterre (ensemble immobilier à usage principal de bureaux, construction de 2 immeubles de bureaux et un hôtel - ZAC Les Groupes, projet de ZAC Place Foch) et à Carrières-sur-Seine (Aménagement de la résidence "Les Alouettes").

Le projet est susceptible de faire l'objet d'effets cumulés avec ces projets connus. Ces aménagements pourront être à l'origine d'une hausse des trafics routiers du secteur. Les projets vont également engendrer une hausse des effluents et des déchets ainsi qu'une hausse des consommations locales sur les différents réseaux de distribution. Par ailleurs, l'ensemble de ces aménagements va contribuer à faire évoluer le paysage local. Cependant, on rappelle que le projet s'inscrit dans un contexte de requalification urbaine tout comme une partie des aménagements pouvant avoir des effets cumulés. De plus, le projet répond à un besoin de logements, complémentaire à l'installation d'activités commerciales et industriels des projets à proximité.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet intègre la création d'un espace vert et d'un parc public dans un contexte urbain.

Le projet intègre également des ouvrages de gestion des eaux pluviales afin d'assurer le tamponnement et la restitution à débit régulé des eaux pluviales du projet. En effet, la nature et la perméabilité faible des sols en place ne permettent pas l'infiltration des eaux pluviales cf. Annexe 18).

Dans le cadre de l'aménagement, le projet permettra d'identifier et de traiter les sources potentielles de pollution. Ainsi, pour l'aménagement des espaces paysagers, les précautions sanitaires envisagées permettront d'éviter les risques de contamination dans des espaces potentiellement pollués aujourd'hui utilisés en jardins potagers.

Le parc public permettra le déplacement des jardins partagés en son sein, de créer de nouveaux espaces paysager (type prairie ou boisés) pour maintenir et développer une certaine biodiversité sur le projet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

[Empty space for response]

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
<ul style="list-style-type: none">• Annexe 7 : Sites naturels sensibles• Annexe 8 : Enveloppes d'alerte de zones humides• Annexe 9 : Occupation du sol du site d'étude• Annexe 10 : Extrait du SRCE Ile-de-France• Annexe 11 : Patrimoine culturel et paysager• Annexe 12 : Aléa retrait/gonflement des argiles	<ul style="list-style-type: none">• Annexe 13 : Risque de remontées de nappes• Annexe 14 : Nuisances et pollutions• Annexe 15 : Localisation des sites BASIAS• Annexe 16 : Carte de zonage PPRI• Annexe 17 : Evaluation environnementale (Risques et pollution des sols)• Annexe 18 : Rapport géotechnique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à TOURS

le 21/02/2019

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

SAS GREEN CITY IMMOBILIER

2, esplanade Compans Caffarelli

31000 TOULOUSE

SA au capital de 100 000 €

RCS TOULOUSE 531 272 920

T : 05 62 27 27 00 - Fax : 05 61 22 11 79

CARTE DE LOCALISATION



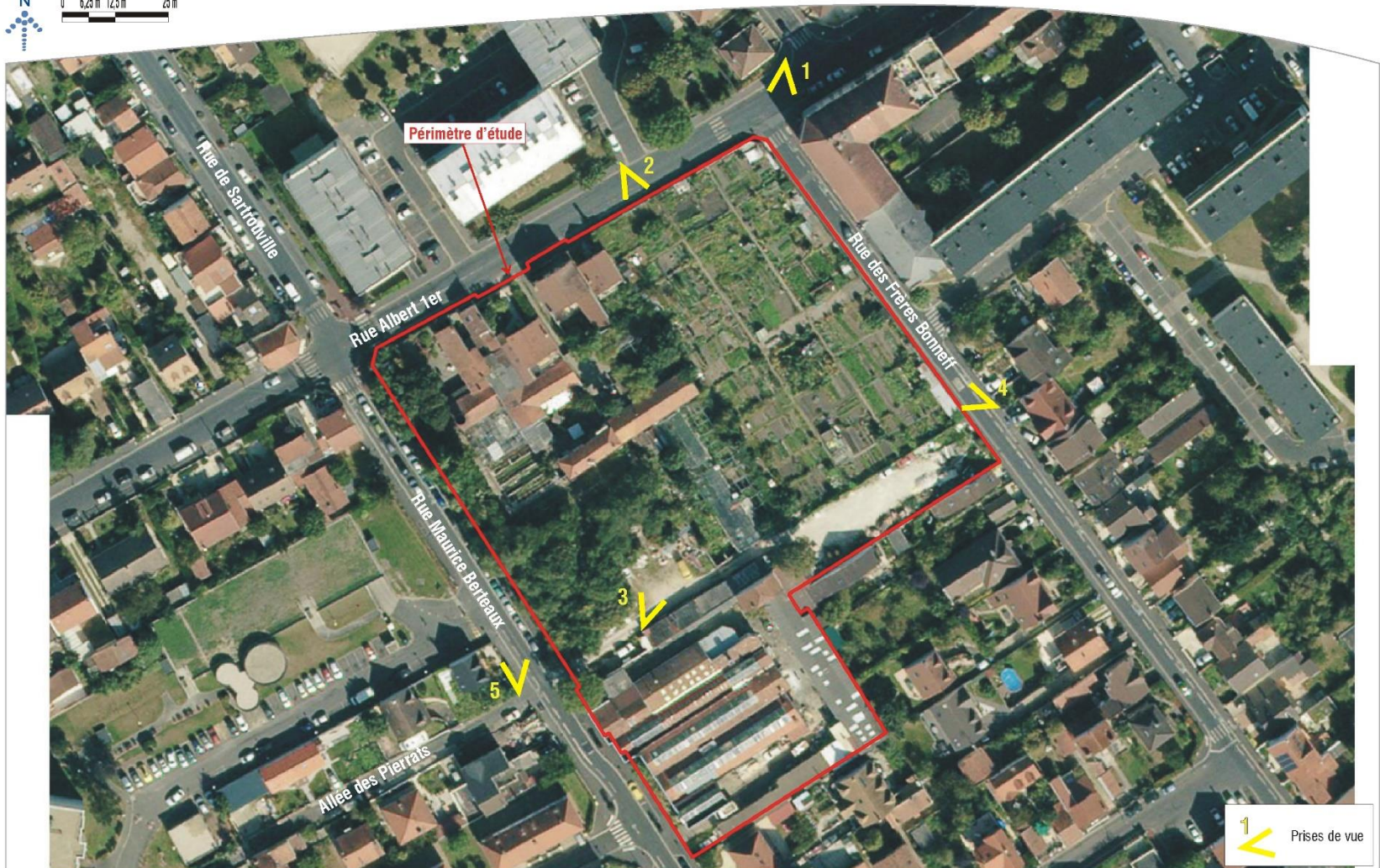
Fond cartographique : IGN - Scan 25
Petit encadré : IGN - Scan 100

A18.203T

Annexe 2 : Plan de situation



LOCALISATION DES PRISES DE VUE



Fond cartographique : IGN - Orthophotographie

Annexe 3 : Localisation des prises de vues

A18.203T

Prises de vues :



1



2



3



4



5

PLAN MASSE

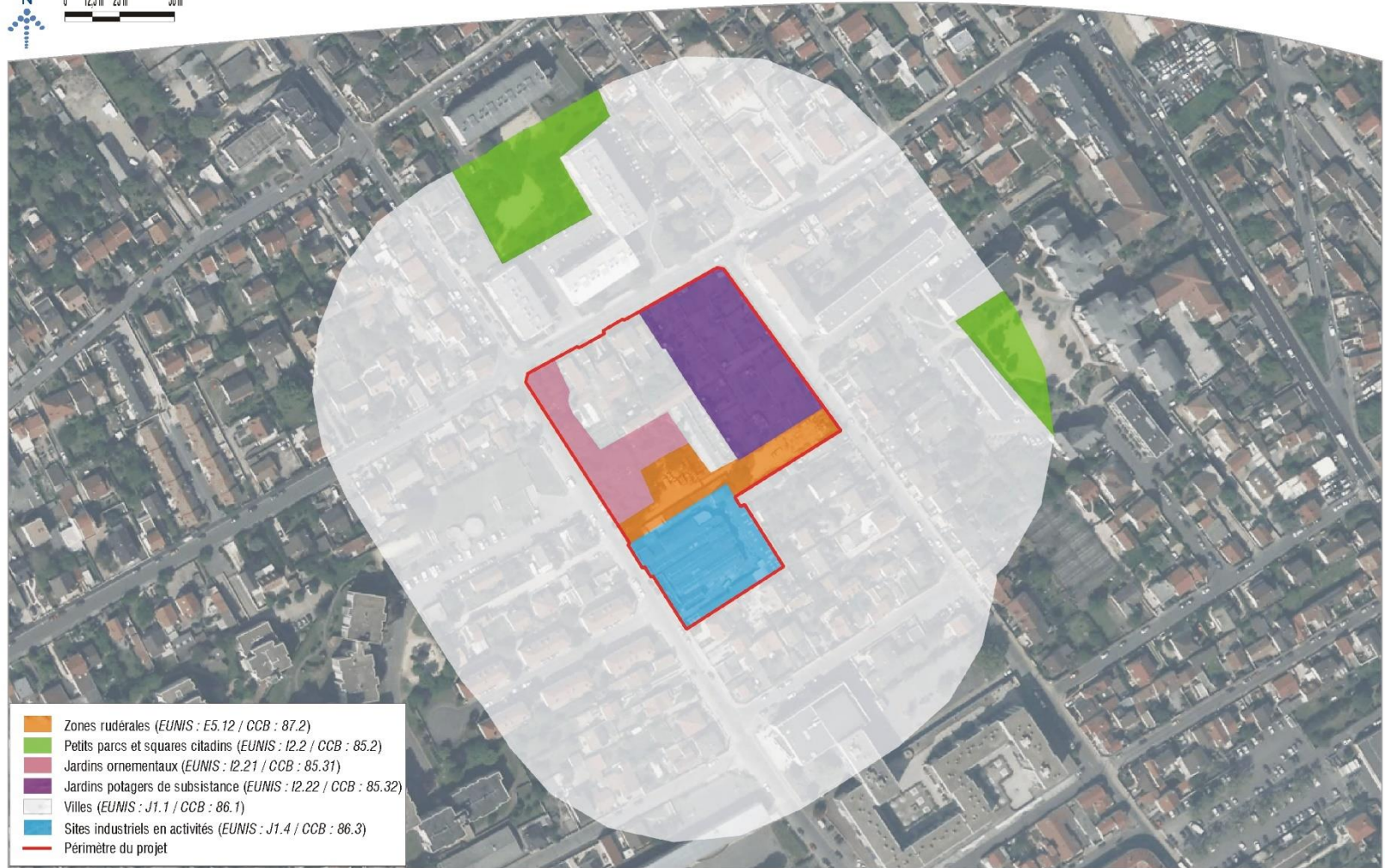


0 25 m 50 m 100 m



Annexe 4 : Plan masse du projet

PLAN DES ABORDS DU PROJET



- Orange: Zones ruderales (EUNIS : E5.12 / CCB : 87.2)
- Green: Petits parcs et squares citadins (EUNIS : I2.2 / CCB : 85.2)
- Pink: Jardins ornementaux (EUNIS : I2.21 / CCB : 85.31)
- Purple: Jardins potagers de subsistance (EUNIS : I2.22 / CCB : 85.32)
- Blue: Sites industriels en activités (EUNIS : J1.4 / CCB : 86.3)
- Grey: Villes (EUNIS : J1.1 / CCB : 86.1)
- Red line: Périmètre du projet

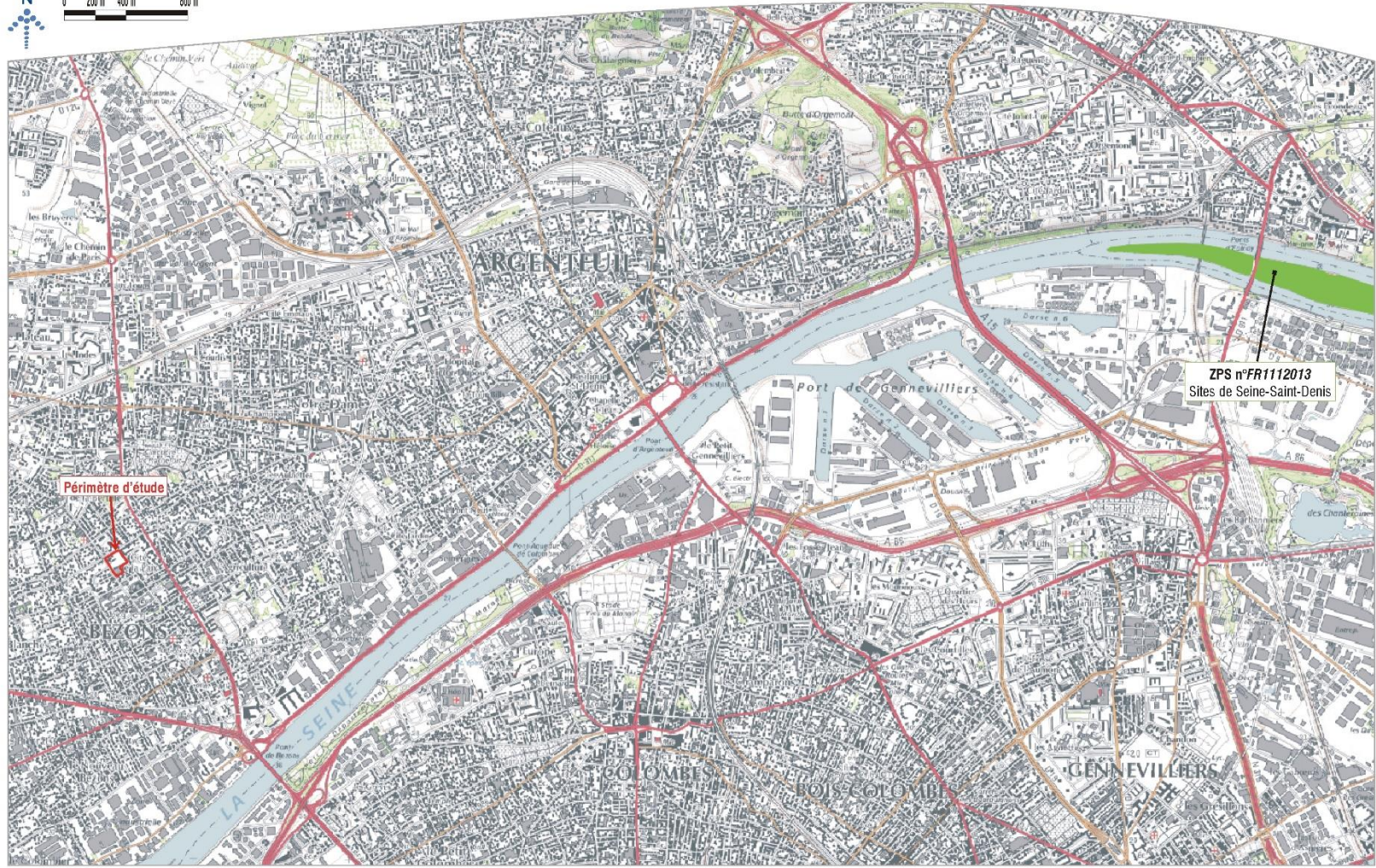
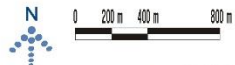
Fond cartographique : IGN - Orthophotographie



A18.203T

Annexe 5 : Plan des abords du projet

SITES NATURA 2000



Fond cartographique : IGN - Scan 25
Source : DRIEE Ile-de-France

A18.203T



Annexe 6 : Sites Natura 2000